

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Identifiant projet : 14978

Numéro définitif de l'acte :

AR 2010200285

ARRÊTÉ

LISTE D'APTITUDE DU CADRE D'EMPLOIS DES
RÉDACTEURS TERRITORIAUX DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR AU TITRE DE LA
PROMOTION INTERNE DE L'ANNÉE 2020

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 39 ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment en son article 30 ;

Vu le décret 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux;

Considérant qu'il a été fait application de la clause de sauvegarde définie à l'article 9 du décret 2010-329 du 22 mars 2010 ;

Considérant que le nombre obtenu ouvre droit à deux nominations au titre de la promotion interne de 2020

Vu l'avis de la Commission administrative paritaire, catégorie B, réunie le 22 septembre 2020 ;

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, au titre de la promotion interne 2020, est arrêtée ainsi qu'il suit :

Nom	Prénom	Affectation
SCHOOS	Patricia	Direction générale adjointe performance de la gestion publique
COUPE	Hélène	Cabinet

Article 2 : la validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1er juillet 2020.
L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Article 3 : Madame le Directrice Générale des services du Conseil départemental d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la préfète d'Eure-et-Loir, affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir, du Conseil départemental d'Eure-et-Loir et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Chartres, le **28 SEP. 2020**

LE PRÉSIDENT,

Par délégation,

La Directrice générale des services



Stéphanie DELAPIERRE